



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024

**AFFAIRE N° 17-20241031**

**APPEL À PROJETS AVELO 3 – CRÉATION D'UN POSTE  
DE CHARGÉ DE MISSION VÉLO**

L'an deux L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un du mois d'octobre à neuf heures et vingt-vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>e</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 25 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

**ETAIENT PRESENTS**

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 30

Absents représentés : 15

Absents : 03

**- Commune du Tampon -**

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01-20241031 à l'affaire n° 14-20241031, y compris la question diverse n° 01-20241031), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, PAYET-TURPIN Francemay (de la question diverse n° 01-20241031 à l'affaire n° 01-20241031), THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine (de l'affaire n° 01-20241031 à l'affaire n° 02-20241031, y compris la question diverse n° 01-20241031), DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, LEBON David, LEJOYEUX Marie Andrée, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel (de l'affaire n° 01-20241031 à l'affaire n° 02-20241031, y compris la question diverse n° 01-20241031).

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

PAYET Gilles.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

## **ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

### **- Commune du Tampon -**

PICARDO Bernard représenté par Jean-Pierre THERINCOURT, ROBERT Evelyne représentée par DOMITILE Noëline, GENCE Jack représenté par GONTHIER Charles Emile, PAYET-TURPIN Francemay représentée par GASTRIN Albert (de l'affaire n° 02-20241031 à l'affaire n° 18-20241031), BLARD Régine représentée par FONTAINE Véronique (de l'affaire n° 03-20241031 à l'affaire n° 18-20241031), THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacques (de l'affaire n° 15-20241031 à l'affaire n° 18-20241031).  
BENARD Monique représentée par PAYET Gilles.

### **- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HOAREAU Sylvain représenté par VIENNE Axel, K/BIDI Émeline représentée par MUSSARD Harry, LEICHING Stéphanie représentée par LEJOYEUX Marie-Andrée, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, HUET Marie-Josée représentée par LEBON David, FULBERT-GERARD Gilberte représentée par Blanche Reine JAVELLE.

BENARD Clairette Fabienne représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose.

## **ETAIENT ABSENTS**

### **- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Mathieu, LEVENEUR Inelda, VIENNE Axel (de l'affaire n° 03-20241031 à l'affaire n° 18-20241031).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 17-20241031****APPEL À PROJETS AVELO 3 – CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION VÉLO**

Le Président rappelle que lors de l'affaire n° 39-20190913 du Conseil communautaire du 13 septembre 2019, la CASUD a délibéré en faveur de la création d'un poste de chargé de mission Vélo. Toutefois, ce recrutement n'a pas été réalisé en raison de l'abandon de la subvention AAP VELO1.

Aujourd'hui, la CASUD répond à l'Appel à Projets AVELO 3, mené par l'ADEME. Ce programme vise à soutenir les territoires à faible et moyenne densité dans la conception, l'expérimentation et la promotion de leur politique cyclable.

L'objectif est de préparer la mise en œuvre du plan vélo, de solliciter des fonds pour financer des projets d'infrastructures cyclables aboutis en lien avec leurs communes membres, et plus largement, d'accompagner les territoires dans la définition et la réalisation de leur politique cyclable.

Ce plan a pour objectif de promouvoir l'utilisation du vélo sur le territoire de la CASUD et s'articule autour de plusieurs actions clés, à savoir :

- élaborer un schéma directeur dédié au vélo, mener des campagnes de communication pour encourager la pratique du vélo,
- mettre en place des services liés au vélo en coordination avec le futur TCSP et les gares du réseau CARSUD,
- accompagner les communes dans la réalisation d'aménagements cyclables tout en garantissant la cohérence et la continuité des itinéraires,
- assurer un suivi cohérent des plans vélos mis en place par les collectivités (région et communes membres).

Le Président informe que pour la bonne conduite de ce projet, il convient de recruter un « Chargé de mission Vélo » dont les missions principales consistent à :

- mettre en œuvre la politique cyclable : réalisation du schéma directeur, animation/communication/concertation, développement des services, évaluation, accompagnement des changements de pratiques sociales et comportement ;
- coordonner la dynamique cyclable thématique ou transversale (intercommunalité, département/région)

Par ailleurs, conformément aux dispositions relatives à l'appel à projet, le chargé de mission sera recruté, en qualité de contractuel, de catégorie A (ingénieur territorial) ou B (technicien territorial) par contrat de projet dont la durée maximale sera de trois ans.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la création d'un poste de Chargé de mission Vélo du Projet Vélo de la CASUD,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la création d'un poste de Chargé de mission Vélo du Projet Vélo de la CASUD,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 45

POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 07/11/2024